

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION  
MENTION DROIT INTERNATIONAL – PARCOURS DROIT INTERNATIONAL**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5<sup>e</sup>et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit international » parcours Droit international.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<b>Président(e) du jury :</b>			
TOURNEPICHÉ	Anne-Marie	PR	Droit des étrangers Droit international approfondi Mobilité internationale des personnes
<b>Membres du jury :</b>			
MARIE	Alexis	PR	Droit des étrangers Droit international approfondi
TRANCHANT	Baptiste	PR	Arbitrage international
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
PIETTE	Gaël	PR	Droit maritime Droit des contrats internationaux
ALVES	Carlos	MCF	Droit international des espaces et de l'environnement
SAGOT-DUVAUROUX	Jean	MCF	Droit international privé approfondi Droit international des échanges commerciaux

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025

  
M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG